



Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 70'000.- pour la réfection de la place de jeux au jardin public de Saint-Aubin

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 28 avril 2021 ;

arrête :

- Article 1^{er} :** Un crédit d'engagement de **CHF 70'000.00.-** pour la réfection de la place de jeux au jardin public de Saint-Aubin est accordé au Conseil communal.
- Article 2 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti conformément à la loi au taux de 10 %.
- Article 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin, le 17 mai 2021

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,

Jean-Daniel Divernois

La secrétaire,

Aïcha Hessler-Wyser